

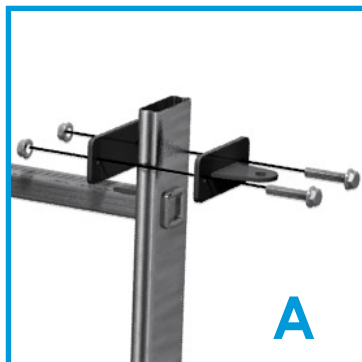


L'accès aux zones de danger desservies par les échelles fixes est limité au seul personnel habilité et autorisé (art. R4224-4 du cdt)



La porte de condamnation EUKPOR a été conçue pour interdire l'accès à votre échelle. Le verrouillage (porte fermée) et la consignation fig B (porte ouverte) s'effectue à l'aide d'un cadenas (non fourni). La porte se monte à l'aide de charnières réversibles permettant une ouverture à gauche ou à droite. Le montage des charnières est réalisé à l'aide d'écrous inviolables fig A.

Montage simple et rapide



Système consignable

